

DÉCLARATION LIMINAIRE

En préambule, le SNNA FO se réjouit de pouvoir évoquer dans un espace de dialogue la question cruciale des MEQ. En effet, les mouvements équivalents, sont aujourd'hui la seule donnée et le seul critère pris en compte par la DO pour déterminer la classification des terrains et donc l'organisation des services, les conditions de travail et notamment les BO ainsi que les primes.

Le SNNA FO déplore que 5 ans après la réunion du 20 juin 2013 portant sur les modalités de calculs des MEQ, le constat soit toujours le même : opacité et iniquité sur la méthode de comptage des mouvements.

Un exemple parmi d'autres : Les déclassements/reclassements/déclassements à répétition de certains terrains en région parisienne aboutissent à une dégradation permanente du service rendu ainsi que des conditions de travail des agents.

Tout ceci est aggravé par des règles opaques d'extrapolation de trafic quand elles sont appliquées, car malheureusement, certaines règles supplémentaires permettent à la DO de reporter la responsabilité des journées d'auto information sur le manque de bonne volonté des agents et donc de ne pas compter lesdites journées.

Nous demandons qu'une vraie réflexion et un vrai travail soient menés enfin de trouver une méthode de comptage des mouvements (VFR, IFR ou vélivoles), ainsi qu'une valorisation de MEQ honnête et reflétant plus justement la complexité, la particularité de l'environnement et de la charge de travail des contrôleurs. Tout ceci indépendamment du type de trafic ou du groupe considéré.

Dans tous les cas, le SNNA FO continuera à s'opposer à toute logique comptable qui n'aurait qu'un but, justifier une réduction des BO.

Vos représentants SNNA-FO :

Anne Giacometti

David Paoletti

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

